

~~5.08/09~~

4.04/09

Conseil de Ville - DELEMONT  
Groupe CS-POP-Verts

Delémont, le 29 juin 2009

~~Motion~~

Asblat

**Service de médecine scolaire et protection du secret médical**

Lors de la séance du Conseil de ville du 27 avril dernier, le groupe CS-POP-Verts avait interpellé le Conseil communal au sujet du respect du secret médical en lien avec les informations contenues dans les carnets de vaccination. Le Conseil communal avait répondu que les procédures mises en place en assuraient le respect.

Quelques semaines plus tard, des élèves recevaient leurs carnets de vaccination en retour par le biais du corps enseignant. Les élèves non vaccinés ou n'ayant fait qu'une vaccination contre la rougeole, avait une petite notice leur indiquant qu'ils n'étaient pas ou insuffisamment couverts par la vaccination et ils étaient invités à prendre contact avec leur médecin traitant. Mais, cette notice était en couleur et bien visible dans la fourre plastique du carnet. Cette manière de procéder est donc en complète opposition avec le respect secret médical et les garanties données par le Conseiller communal devant le Conseil de Ville.

Aussi, nous demandons au Conseil communal de prendre les mesures pour qu'à l'avenir les informations relatives au service de santé scolaire soient transmises exclusivement sous plis fermés.

Groupe CS-POP-Verts  
Didier Nicoulin

